

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

Présents : Heitz Philippe, Brihi Madjid, Laffont Benoit, Langlais Ballandraud Emmanuelle, Marcon Hervé, Rapaud Emeline, Villard Elisabeth.

Pouvoirs : Pierre Burellier à Emmanuelle Langlais-Ballandraud, Etienne Chatelon à Elisabeth Villard, Mathieu Rousseaux à Benoît Laffont

Secrétaire de séance : Emmanuelle Langlais-Ballandraud

1- Approbation du compte rendu du conseil du 07 octobre 2020 :

approuvé à l'unanimité.

2- Délibération souscription volontaire pour travaux chemin rural

L'accès à l'habitation principale d'une famille avec enfants, située au n°252 lieu-dit le Champ des Virées, en contrebas du hameau de la Côte des Gardons, est devenu très difficile sans véhicule tout-terrain, compte tenu de la forte pente et du ravinement par les orages du chemin rural. Les travaux d'empierrement réalisés en 2019 n'ont pas résolu le problème d'accessibilité.

Pour que la solution durable de l'enrobé à chaud puisse être supportable pour le budget de la commune sur un chemin rural, non-éligible à des subventions, le maire a proposé aux propriétaires de la maison de participer au financement des travaux.

L'article D 161-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit en effet que « des souscriptions volontaires en espèces et en nature peuvent être offertes aux communes pour le financement des travaux projetés sur les chemins ruraux. Le conseil municipal se prononce sur les propositions des souscripteurs. La publication de la délibération vaut avis d'acceptation ou de refus des souscriptions».

Considérant que la somme forfaitaire de 6 000 euros correspond à une juste répartition au regard de l'intérêt partagé des travaux, d'un montant total de 13 590 euros TTC, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de souscription volontaire de 6 000 euros de Mme Nadine Bourrin et M. Patrick Bourrin.

Délibération acceptée par 8 voix pour et 3 abstentions.

- Questions diverses

A. La dégradation et la pente du chemin rural de la Ronche empêche l'accès à la maison dont il est le seul accès. Des travaux de réfection pourront s'envisager en début d'année 2021 à l'occasion des travaux d'assainissement non-collectif prévus par la propriétaire.

B. Pour le balisage par GPS de la propriété forestière communale de Ceylionnas, l'ONF fera un devis pour une journée de technicienne. Le marquage des arbres sera effectué ensuite par l'agent technique communal.

C. Compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires, l'encadrement lors du temps de cantine doit être renforcé. Le temps de travail de l'agent technique Mickaël Gerland sera augmenté pour assurer ce renfort entre 12h et 13h30 les jours de cantine scolaire.

D- Les restrictions liées aux mesures de prévention de la Covid-19 obligent à annuler les après-midi jeux du CCAS, et à reporter au printemps le repas des anciens.

Clôture du Conseil à 21h30.

Prochain conseil le 11/11 à 19h30